

=====

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AOUT 2016

à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José – M.PUPATO Cyrille - M. BARTHELEMY Pierre – Mme COURSET Patricia – Mme RASSIÉ France – M.GERVAIS Bernard - M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M. GRIFFE Sébastien -

ABSENTS : M.PUGINIER Sébastien – M. ROBERT Georges (excusés).

Secrétaire de séance : Mme RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- AVIS SUR « ENQUETE PUBLIQUE » - DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE USINE D'EMBOUTEILLAGE DE VINS – UNION DE COOPERATIVES FONCALIEU DOMAINE DE CORNEILLE A ARZENS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral n°2016-0253 en date du 23 juin 2016, une consultation d'avis au public relative à la demande d'enregistrement d'une usine d'embouteillage de vins présentée par l'Union Coopératives Foncalieu en vue de l'extension de leur installation, s'est déroulée du 19 juillet 2016 au 16 août 2016 inclus dans les communes d'Arzens (commune d'implantation de l'installation), Alairac, Caux et Sauzens et Villesèquelande.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté précité, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le CONSEIL donne **un Avis Favorable** à la demande d'enregistrement susvisée.

- ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG DE L'AUDE A COMPTER DU 01/01/2017.

Le Conseil Municipal :

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 10/07/2015 autorisant le Président à lancer un appel à la concurrence en vue de la conclusion d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du 12/07/2016, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat SIACI SAINT HONORÉ ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22/03/2016 proposant de se joindre à la procédure de consultation pour le contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

CONSIDÉRANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

CONSIDÉRANT les résultats transmis par le CDG ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec SIACI SAINT HONORÉ .
- **DÉCIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2017 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2020, dans les conditions suivantes :

| Type d'agents | Risques assurés | Franchise Maladie ordinaire | Taux |
|---------------|------------------|--------------------------------|--------|
| CNRACL | Tous les risques | 15 jours | 6,80 % |
| IRCANTEC | Tous les risques | 10 jours | 1,05 % |

Et à cette fin,

- **AUTORISE** le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir avec le CDG dans le cadre du contrat groupe.
- **PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois avant la date anniversaire.

- CORRESPONDANT INFORMATIQUE ET LIBERTÉS MUTUALISÉ – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUDE.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de Correspondant Informatique et Libertés Mutualisé.

Il propose de faire appel à ce service et de désigner comme CIL de la Commune la personne attitrée du Centre de Gestion.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée une convention à passer avec le Centre de Gestion en précisant les conditions d'exécution de ce service.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer cette convention.

**- RESTITUTION PAR CARCASSONNE AGGLO DE LA COMPETENCE FACULTATIVE
« LUTTE CONTRE LES ANIMAUX ERRANTS ET EN ÉTAT DE DIVAGATION ».**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M. le Président de Carcassonne Agglo qui l'informe que par décision du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2016, Carcassonne Agglo a choisi de restituer aux 23 communes de la précédente intercommunalité (avant fusion extension), la compétence facultative « Lutte contre les animaux errants et en état de divagation » à compter du 1^{er} janvier 2017.

Conformément à l'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche, il appartient à la Commune d'exercer à nouveau ce service soit en régie soit par le biais d'un prestataire type SCPA.

Pour ce faire, le Conseil Municipal de Caux et Sauzens doit se prononcer sur le principe de restitution de cette compétence et le mode de gestion choisi.

Le CONSEIL, ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le principe de restitution par Carcassonne Agglo de la compétence facultative « Lutte contre les animaux errants et en état de divagation » à compter du 1^{er} janvier 2017.
- **DECIDE** que ce service sera exercé en régie par la Commune dans un premier temps à compter de cette même date.

Questions diverses :

Journées Européennes du Patrimoine 2016 : Monsieur le Maire rappelle que pour la 2^{ème} Année, Caux et Sauzens organise les Journées Européennes du Patrimoine avec pour thème « Le Hameau de Sauzens ». Comme l'an passé, c'est Jean-Marc Azorin, notre historien local qui sera à la baguette pour faire découvrir ce hameau riche en histoire, en anecdotes diverses, en bouleversements liés à la construction puis à l'utilisation du Canal du Midi. Cette animation aura lieu le Samedi 16 Octobre de 15 h à 18 h.

Nouveau Site Web : Geneviève Raboul fait part des avancées concernant la réalisation du nouveau site Web communal. Il est prévu une réorganisation complète du site avec une meilleure lisibilité, une adaptation aux nouveaux modes de consultations (tablettes, téléphones mobiles etc.). Plusieurs réunions sont prévues très prochainement avec le groupe de travail qui pourra sans doute présenter le nouveau site lors de la prochaine réunion du Conseil.

Journée des Associations : Celle-ci aura lieu le Dimanche 4 Septembre dans divers points du village. Geneviève Raboul précise les modalités d'organisation de cette journée qui se veut une vitrine pour les Associations du village

Modification de la Collecte des Ordures Ménagères : M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nouvelle organisation à venir en ce qui concerne la collecte des Ordures Ménagères (bacs verts). A compter du 3 octobre 2016, il n'y aura plus qu'une collecte le Jeudi pour l'ensemble du village et le lundi pour les écarts. Le COVALDEM ainsi que la société SUEZ sont chargés de l'information à la population et de la mise en place de cette nouvelle organisation.

Cette réorganisation est rendue nécessaire d'une part du fait du constat du faible taux de bacs relevés certains jours de la semaine et, d'autre part, dans un souci d'économie au regard des prochains gros investissements prévus par le COVALDEM et imposés par la réglementation en matière de tri des déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 00.